



Attente regroupement familial

Par **gorillazzzz**, le **18/06/2008** à **01:54**

Bonsoir ,
je suis étudiant j'ai reçu un OQTF il y a 2 mois .
il ce trouve que je suis marie avec une marocaine statut salarie , on a fait il y a plus de 5 mois
une demande de regroupement familial .

j'ai fait un recours a cette OQTF , negatif !!! il a etait refusé par le prefet de l'Essonne malgré
que j'ai expliqué le mon cas .

je suis marie j'attent un enfant dans 2 mois .
je poursuis mes etudes en master II j'ai toujours assisté au cours aux examens preuve a l'apuis
, j'ai eu une promesse d'embauche pour un poste d'ingenieur d'etude , notre situation
financiere est correcte ma femme est aussi cadre ingénieur
ont habite dans un F2 qu'ont loue .

notre dossier de regroupement familial est à la préfecture de l'Essonne .
est-ce-que c'est possible que la préfecture nous refuse le regroupement familial pour le fait
que je fait l'objet d'un OQTF ?

est-ce-que le fait que le jour de la demande de ce dernier (regroupement familial) j'avais mes
papier en cours de validité n'est pas pris en compte?

Par **douge**, le **18/06/2008** à **16:03**

Je connais cette procédure mais le fait que vous ayez vos papiers au moment de la demande

ne change pas grand chose puisque ce sont ceux de votre femme qui incombent au moment de la demande car c'est elle qui sollicite le regroupement familial.
par contre , vous devez absolument être en situation régulière au moment de la réponse du préfet sur le regroupement familial puisque vous allez dans ce cas faire un changement de statut.

par contre , est ce que vous pouvez encore faire un recours avec avocat pour le refus concernant l' OQTF ? si oui, je vous conseille vivement à le faire .

Je vous souhaite bcp de courage car c'est pas évident mais il faut tenir bon.

Cordialement

Par **gorillazzzz**, le **19/06/2008** à **01:20**

j'ai fait seulement un recours gracieux , parce que selon un avocat que j'ai consulté ça n'aboutira pas en demandant un recours administratif et qu'il fallait juste attendre la réponse de la préfecture pour le regroupement familial

on a appelé la préfecture pour voir si le dossier est encore en cours , ils nous ont dit effectivement il faut avoir les papiers cours de validité , et qu'il fallait ce présenté à la préfecture pour demander un récépissé ...??? j'ai trouvé que c'était bizarre , parce que j'ai constaté que la préfecture pratique des méthodes peut catholique pour avoir des expulsions ... source RMC info dans l'émission de Bourdin & Co

http://www.dailymotion.com/video/x3comz_un-nigerian-piege-par-la-prefecture_politics